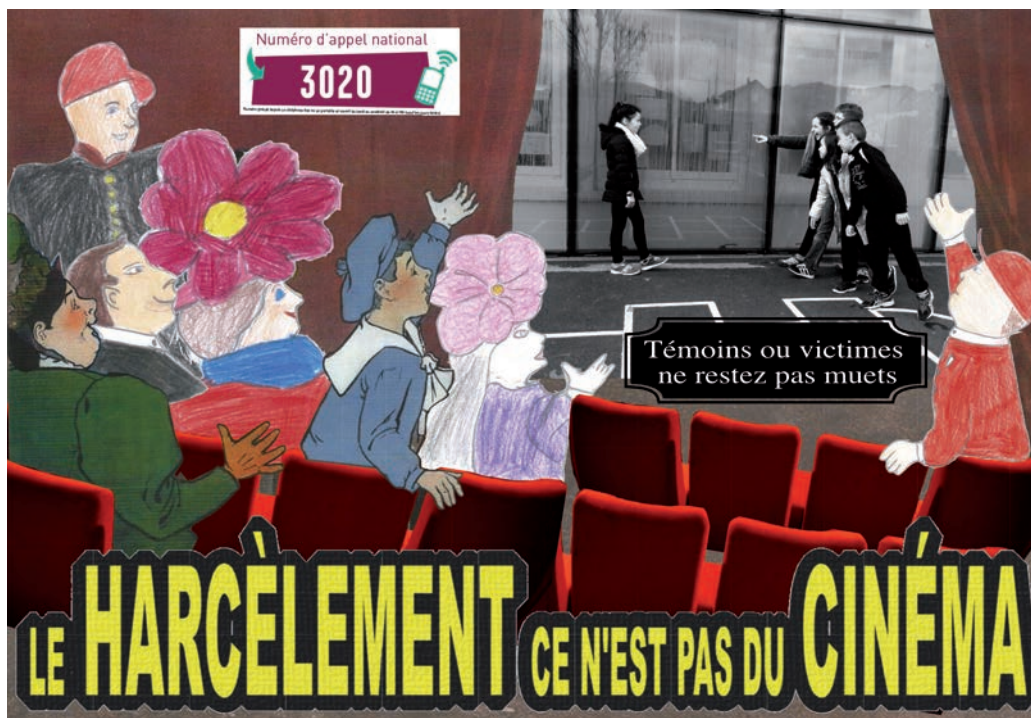


Halte au harcèlement



*Prix national « non au harcèlement » 2017 - catégorie affiche d'école primaire
Ecole Sycomore Banassac (48)*

**L'académie de Montpellier
et les parents d'élèves mobilisés**

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être :

- verbale (insultes, moqueries, humiliations),
- physique (coups, bousculades, vols),
- psychologique (isolement, rejet du groupe).

Il peut être de nature numérique (24h/24, 7j/7, par l'intermédiaire des réseaux sociaux).

Mon enfant est victime de harcèlement

Les signes révélateurs

La victime peut connaître des états anxieux ou dépressifs, un repli sur soi, des troubles du comportement, du sommeil ou de l'appétit.

Elle peut s'infliger des automutilations et sombrer dans l'échec scolaire...

Que puis-je faire ?

J'échange avec mon enfant, je liste les signes de harcèlement, je lui explique qu'il doit refuser cette situation, qu'il existe des solutions, qu'il n'est pas seul face à son problème.

- **Je prends rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée.** J'expose en détail ce que subit mon enfant. Je me renseigne sur les mesures prises pour protéger mon enfant.
- **Si la situation est avérée,** l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec moi, les solutions adaptées pour que mon enfant ne subisse plus cette violence.
- **Je contacte un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement.
- **Je contacte également le référent harcèlement académique** en utilisant le **numéro vert 3020.**
- **Mon enfant peut craindre de parler :** je le rassure, je lui demande ce qu'il souhaite, je lui explique que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Mon enfant est témoin d'une situation de harcèlement

- **Il peut signaler les faits à un adulte** (chef d'établissement, enseignant, CPE, infirmière) qui l'aidera à comprendre la situation et le soutiendra.
- **Dénoncer une situation de harcèlement c'est courageux,** cela peut sauver une victime.

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

Mon enfant est victime de cyberharcèlement

Souvent, le cyberharcèlement est lié à des violences entre élèves. Exposée 24 h/24 et 7 j/7, la victime connaît un état d'insécurité permanent et se sent encore plus isolée et fragilisée.

- Je signale les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à mon enfant.

La plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, YouTube...) permettent de signaler les cyberviolences, mais les enfants et les adolescents ne le savent pas toujours. Si vous avez du mal à trouver les formulaires en ligne, vous pouvez vous connecter pour signaler les contenus illicites :

- la plateforme Pharos (www.internet-signalement.gouv.fr)
- le site Point de contact (<http://www.pointdecontact.net>)

- Je prends rendez-vous avec le directeur, la directrice de l'école, le chef d'établissement du collège ou du lycée de mon enfant afin de faire part de la situation, de manière détaillée. L'équipe éducative pourra vous aider à prendre en charge la situation et à accompagner votre enfant.



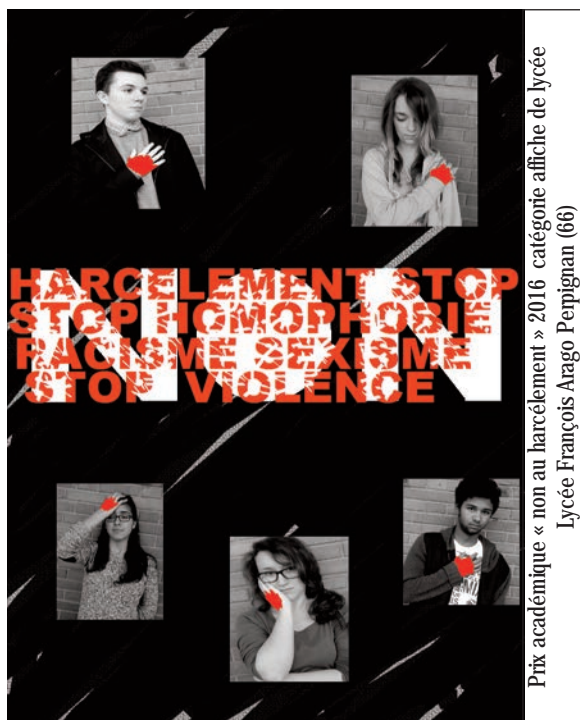
Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

Comment prévenir le harcèlement et ses conséquences ?

Que puis-je faire ?

- **Je me renseigne** sur ce qu'est le harcèlement, les différents signes révélateurs (voir le site académique), notamment en utilisant les différents moyens d'information qui sont mis à ma disposition (listés page suivante de cette brochure).
- **J'invite mon enfant au dialogue** sur cette question, afin de savoir s'il est sensibilisé et/ou concerné directement ou indirectement par ce phénomène.
- **Je reste attentif** à son utilisation des réseaux sociaux.
- **Je lui explique** que cette situation n'est acceptable pour personne, qu'elle entraîne des conséquences qui peuvent être graves, y compris sur le long terme et qu'il existe de multiples solutions possibles.

Victime ou témoin, dans tous les cas je n'attends pas, j'alerte.



Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

Parents de victime ou de témoin, je n'attends pas, un accompagnement existe

Je peux contacter : - l'école, le collège ou le lycée
- le **0 800 009 634**, numéro académique
- le **30 20**, numéro vert national

Je trouverai aide et conseil pour mettre fin à la situation.

Médiateurs académiques

Si le litige persiste, je peux faire appel au médiateur académique. La saisine doit se faire par écrit, courriel ou télécopie en exposant la situation avec précision et en donnant ses coordonnées : mediateur@ac-montpellier (04.67.91.46.49)

Sites internet

- Site internet du ministère de l'Éducation Nationale :
- « Non au harcèlement » : www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

Fédérations de parents d'élèves :

- **FCPE** : FCPE nationale : www.fcpe.asso.fr,
FCPE de l'Hérault : 04 67 69 02 47 - www.fcpe34.org
FCPE de l'Aude : 04 68 72 34 97
FCPE du Gard : 04 66 23 94 33
FCPE de Lozère : 04.66.65.33.30
FCPE des PO : 04.68.34.29.38
- **PEEP** : 04 67 40 73 00 - <http://www.peep.asso.fr>

Partenaires :

- MAE : <http://www.mae-prevention.org>
- « Net écoute » : (spécialisé dans le cyber harcèlement) : www.netecoute.fr

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020 Service & appel gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

#NonAuHarcelement
education.gouv.fr/nonauharcelement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez-le :

n°vert académie de Montpellier : 0 800 009 634

n°vert « Net écoute » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel.

